



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

A la suite d'une convocation du lundi 12 juin 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 juin 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaients présents : 29

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : 6

Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 13

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Paul TINNES, Clément CHRISTIAN, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER.

✓ Absents : 7

Madame, Messieurs Durkut CAN, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

02. FILIERES

OBJET : REPRISE DES BRIQUES ALIMENTAIRES POUR LA PERIODE 2024-2029

VU la délibération du 8 juillet 2019 portant reprise « Option Filières » des briques alimentaires (flux 5.03) par la société REVIPAC à compter du 1^{er} août 2019.

Considérant que dans ce cadre, il est proposé de poursuivre la reprise des briques alimentaires avec la société REVIPAC pour la période 2024 à 2029.

Toutefois, compte tenu de l'externalisation de la prestation de tri des recyclables depuis le 1^{er} juillet 2020, au cours de la période concernée, le centre de tri des recyclables pourra être amené à être modifié, nécessitant une actualisation de ladite convention par une modification du lieu d'enlèvement des balles de briques alimentaires.

Concernant les tarifs de reprise, REVIPAC est un repreneur désigné par Citéo dans le cadre de l'option filières, son prix plancher est encadré. Le tarif s'élève à 10 euros la tonne.

Aussi, le dernier tarif de reprise connu est celui de décembre 2023 avec un coût de rachat de 13 euros la tonne. Il est précisé à l'assemblée que le tarif peut évoluer.

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 12 juin 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical

Délibère par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'autoriser le Président à signer la convention de reprise garantie avec la société REVIPAC pour la période 2024-2029 ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la reprise des briques alimentaires par la société REVIPAC, y compris les modifications de lieu d'enlèvement des balles ;
- D'inscrire chaque année au budget les recettes de revente de matériaux ainsi que les versements de ces recettes aux membres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à MORSBACH, le 17 juin 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 05 juillet 2024

